



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2080211 AGRIJET 500  
dossier lié n° 900069 TRAMAT F

Maisons-Alfort, le 27 août 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
AGRIJET 500, n° intrant 2080211**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 16 janvier 2007 d'un dossier, déposé par Bayer Cropscience France, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGRIJET 500.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TRAMAT F, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 900069, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2017 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour AGRIJET 500 est bien strictement identique à celle déclarée pour TRAMAT F ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGRIJET 500, présentée par Bayer Cropscience France, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit TRAMAT F.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND